



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@wanadoo.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Claude Guioullier, Nathalie Houdayer.

Vendredi 7 septembre 2012

N° 467

## Emploi

### Les emplois d'avenir : pour les jeunes, mais en aucun cas des « emplois-jeunes »

**Pour faire face au chômage des jeunes, le Gouvernement impulse la création des emplois d'avenir. Il ne nous appartient pas de soutenir ou de critiquer le projet de loi. Par contre, on ne peut que dénoncer tous les « faux procès ». Ainsi, il est de bon ton de reprocher aux emplois d'avenir de calquer les emplois-jeunes créés en 1997.**

Les premiers bénéficiaires des emplois d'avenir doivent être les jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme, ou alors des jeunes en difficulté d'insertion, ayant poursuivi leurs études jusqu'à un premier niveau de qualification (CAP-BEP) ou jusqu'au baccalauréat dans certaines zones particulièrement difficiles.

Ces emplois seront principalement créés par des employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations...), dans des activités ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables (filières vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne, animation et loisirs, tourisme...). Avec un niveau d'aide moins élevé, les emplois d'avenir seront également ouverts au secteur marchand.

L'emploi d'avenir sera à temps plein, en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de trois ans (ou un an renouvelable jusqu'à trois ans), rémunéré au smic. L'aide de l'État, qui pourra être accordée pendant trois ans, représentera les trois quarts d'une rémunération brute au smic.

Voilà l'essentiel du projet de loi, lequel sera soumis rapidement au Parlement. En quoi les emplois d'avenir, tels qu'ils sont prévus, se différencient-ils des emplois-jeunes de 1997 ?

Tout d'abord, les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes peu qualifiés et pour lesquels l'insertion professionnelle est difficile. Les emplois-jeunes étaient ouverts à tous les jeunes. Si cette orientation est validée par le Parlement, il est probable que les jeunes peu qualifiés aient l'emploi d'avenir comme levier pour leur insertion, alors que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur pourront utiliser plutôt le dispositif du service civique.

En outre, les emplois-jeunes étaient réservés à de « nouveaux services » alors que les activités retenues pour les emplois d'avenir seront plus ouvertes (pour le Gouvernement, rappelons-le, il s'agit d'activités « ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables »).

Il n'échappera à personne que les emplois d'avenir constituent une mesure d'urgence.



*« Des employeurs potentiels (...) voulaient des jeunes encadrants, à la manière des emplois-jeunes. On leur propose des jeunes à encadrer ».*

Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (cité par *Le Monde* du 30 août 2012).

On peut appeler de nos vœux la mise en œuvre d'une mobilisation sur ce qui a créé cette urgence. Quelles sont les causes profondes de cette situation qui aboutit à ce que des jeunes de 16 à 25 ans puissent se retrouver sans diplôme ou avec un très faible niveau de qualification ?



## Catégories A, B et C à fin juillet 2012 en Mayenne Une augmentation annuelle supérieure à la région et à la France

La Mayenne compte, fin juillet 2012, en données brutes, 17 871 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (tableau 1), dont 15 853 (88,7 %) tenus à des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C). Parmi ces quelque 16 000 demandeurs d'emploi, environ 3 000 ont moins de 25 ans et autant 50 ans ou plus. Les 25 à 49 ans (près de 9 800) représentent 62 % de l'effectif total.

Concernant ces trois catégories A, B et C, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté sur un mois (+ 5,3%), ainsi que sur un an (+ 12,6 %). Cette variation annuelle est très supérieure à celle de la région (+ 8,2 %) ou celle de la France (+ 8,0 %).

Toujours en variation annuelle pour ces trois catégories et pour le département, on constate, sur un an, une augmentation des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans (+ 14,4 %). Pour cette tranche d'âge, sur un an, le chômage s'accroît de façon quasiment identique pour les femmes (+ 14,2 %) que pour les hommes (+ 14,5 %). Pour les 25 à 49 ans, l'évolution est beaucoup plus forte chez les hommes (+ 13,1 %) que chez les femmes (+ 8,4 %). Pour les 50 ans ou plus, on observe l'inverse : l'évolution est plus forte chez les femmes (+ 20,4 %) que chez les hommes (+ 14,9 %).

La Mayenne, comme les Pays de la Loire, se caractérise par une part élevée de femmes et de jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégories A, B et C – tableau 2). A contrario, la Mayenne compte proportionnellement moins de demandeurs d'emploi de longue durée.

Tableau 1 – Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (données brutes – juillet 2012)

	Mayenne	Variation annuelle		
		Mayenne	Pays de la Loire	France
Catégorie A	9 226	+ 15,5 %	+ 9,6 %	+ 8,4 %
Catégorie B	2 203	+ 6,9 %	+ 8,3 %	+ 8,4 %
Catégorie C	4 424	+ 9,7 %	+ 5,5 %	+ 6,6 %
<b>Sous-ensemble</b>	<b>15 853</b>	<b>+ 12,6 %</b>	<b>+ 8,2 %</b>	<b>+ 8,0 %</b>
Catégorie D	458	- 28,9 %	+ 14,3 %	+ 6,2 %
Catégorie E	1 560	- 0,1 %	+ 8,5 %	+ 4,2 %
<b>Total A, B, C, D et E</b>	<b>17 871</b>	-	-	-

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

Tableau 2 – Demandeurs d'emploi des catégories A, B et C selon diverses caractéristiques (juillet 2012)

	Mayenne	Pays de la Loire	France
% femmes	54,5 %	54,3 %	51,2 %
% moins de 25 ans	18,8 %	16,7 %	14,3 %
% 50 ans ou plus	19,4 %	20,5 %	21,2 %
% DELD <sup>(1)</sup>	33,1 %	38,8 %	39,0 %

(1) – Demandeurs d'emploi de longue durée

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

**Catégorie A** : demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois, quel que soit le type d'emploi recherché.  
**Catégorie B** : ceux ayant eu une activité de 78 heures au plus dans le mois.  
**Catégorie C** : ceux ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois.  
 Dans ces trois catégories, les demandeurs d'emploi sont tenus à des « actes positifs de recherche d'emploi ».  
**Catégorie D** : demandeurs d'emploi non disponibles immédiatement (stage, formation, maladie...)  
**Catégorie E** : ceux ayant un emploi et en recherchant un autre (notamment les bénéficiaires de contrats aidés).

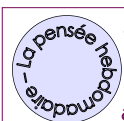
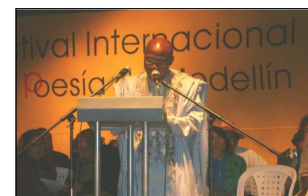
## À vos agendas

### Déambulation poétique, à Laval, le 29 septembre 2012

Le samedi 29 septembre, à 17 h 30, de la médiathèque de Saint-Nicolas au Centre Les 3 Mondes, à Laval, déambulation poétique avec *Naturelles*, de Jean-Jacques Dabla.

L'auteur présentera son nouveau recueil de poésie, inspiré du haïku <sup>(1)</sup>, « évoquant la vitalité de la nature et ses ruses face à la ville ».

Renseignements : CRIDES – Les 3 Mondes, tél. 02 43 53 81 54 ; mél. crides@ritimo.org



« Le territoire de la France ne commence à ressembler à l'actuel qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle, la nation n'est formée qu'au moment de la Révolution française. C'est récent. Il faut arrêter de penser qu'il y aurait une " France éternelle ", à l'identité immobile, que l'arrivée récente de populations extérieures viendrait bousculer. Sur le temps long, on voit les choses autrement, l'histoire est un long continuum de brassages, elle est une recombinaison permanente ».

Jean-Paul Demoule, archéologue (propos recueillis par François Reynaert), dossier « Qui était vraiment nos ancêtres ? », *Le Nouvel Observateur* du 9 août 2012.

<sup>(1)</sup> – Le haïku est une forme poétique très codifiée. Le poème haïku est extrêmement bref, visant à dire l'évanescence des choses (source : Wikipédia).